

Handicap et études supérieures

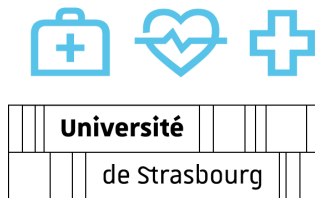
Tout ce que vous souhaitez savoir sur
l'accompagnement des étudiant/e/s handicapé/e/s
à l'Université de Strasbourg



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



JPO le samedi 1^{er} mars 2025

DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Dominique BERNE

Service académique d'information et
d'orientation

Rectorat de l'Académie de Strasbourg



*L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement du site **Parcoursup.gouv.fr** :
respect du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)
version 4 et de la Charte internet de l'Etat*

Des informations, des ressources à disposition des candidats

The screenshot shows the top section of the Parcoursup website. On the left, there is the logo for the French Republic (RÉPUBLIQUE FRANÇAISE) with the motto 'Liberté Égalité Fraternité' and the Parcoursup logo with the tagline 'Entrez dans l'enseignement supérieur'. On the right, there are navigation links: 'Calendrier', 'Cartes des formations', 'Ressources', and 'Me connecter'. Below this is a horizontal navigation menu with five items: 'Découvrir Parcoursup', 'Construire son projet d'orientation', 'Trouver une formation', 'Candidater sur Parcoursup', and 'Préparer sa vie étudiante'. The 'Découvrir Parcoursup' item is circled in red. Below the navigation menu is a dark blue banner with two informational cards. The first card is for the period 'Mercredi 15 janvier - Jeudi 13 mars 2025' and contains the link 'Je m'inscris et je formule mes vœux →'. The second card is for the period 'Jeudi 13 mars - Mercredi 2 avril 2025' and contains the link 'Je finalise mon dossier et je confirme mes vœux →'. A blue and green corner graphic is visible on the right side of the banner.

Une rubrique « Parcoursup au service des candidats en situation de handicap »
permet de répondre à de nombreuses interrogations

Des informations, des ressources à disposition des candidats

Découvrir Parcoursup

Construire son projet d'orientation

Trouver une formation

Candidater sur Parcoursup

Préparer sa vie étudiante

Fermer

Découvrir Parcoursup

Parcoursup, c'est quoi ?

Qui est concerné par Parcoursup ?

Choisir une formation post-bac : les bons réflexes

Quelles nouveautés sur Parcoursup en 2025 ?

Le vrai du faux de Parcoursup

Parcoursup au service des candidats en situation de handicap

Quels dispositifs pour renforcer l'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur ?



Parcoursup, c'est quoi ?

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France



Parcoursup au service des candidats en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap ou présentez un trouble de santé invalidant et souhaitez poursuivre des études supérieures ? Bien sûr, c'est possible !



Des informations, des ressources à disposition des candidats

Découvrir Parcoursup

Parcoursup, c'est quoi ?

Qui est concerné par Parcoursup ?

Choisir une formation post-bac : les bons réflexes

Quelles nouveautés sur Parcoursup en 2025 ?

Le vrai du faux de Parcoursup

Parcoursup au service des candidats en situation de handicap

Quels dispositifs pour renforcer l'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur ?

SOMMAIRE

1. La plateforme garantit la préservation des données personnelles et interdit toute forme de discrimination fondée sur le handicap
2. Comment trouver les formations adaptées à mes besoins ?
3. Comment expliquer ma situation dans mon dossier ?
4. Comment demander un aménagement d'épreuves ?
5. Quels sont les possibilités de recours pour trouver une formation adaptée à mes besoins ?
6. Comment la CAES va-t-elle étudier ma demande ?

La plateforme garantit la préservation des données personnelles et interdit toute forme de discrimination fondée sur le handicap

- Parcoursup ne fait jamais référence ni ne communique d'information sur votre handicap aux formations, sauf si vous souhaitez vous-même que cette information soit portée à la connaissance de l'établissement

Des informations, des ressources à disposition des candidats

Pour aller plus loin



Comment expliquer ma situation dans mon dossier ?

Des informations, des ressources à disposition des candidats

Foire aux questions

| [Fonctionnement de Parcoursup](#)

| [Candidats Parcoursup](#)

[Qui est concerné par Parcoursup](#)

[Étudiants internationaux](#)

[Étudiants en réorientation](#)

[Sportifs de haut niveau et artistes confirmés](#)

[Candidats en situation de handicap](#)

[Bacheliers professionnels](#)

Candidats Parcoursup

[Qui est concerné par Parcoursup](#) →

[Étudiants internationaux](#) →

[Étudiants en réorientation](#) →

[Sportifs de haut niveau et artistes confirmés](#) →

[Candidats en situation de handicap](#) →

[Bacheliers professionnels visant un BTS](#) →

Des informations, des ressources à disposition des candidats

Rechercher une formation > Lycée Jean Monnet

 Carte d'identité de la formation

Lycée Jean Monnet (Strasbourg - 67)
BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client

ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION

FORMATION SÉLECTIVE

FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES

35 PLACES EN 2025



BTS CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

Partager la page



Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Visualiser les chiffres d'accès à la formation




Poursuivre ses études et connaître les débouchés




Contactez et échangez avec l'établissement

Sur la fiche de chaque formation, les candidats accèdent aux coordonnées d'un référent handicap permettant d'échanger avec l'établissement en amont de la saisie des vœux


Des informations, des ressources à disposition des candidats




Découvrir la formation et ses caractéristiques




Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Visualiser les chiffres d'accès à la formation



Poursuivre ses études et connaître les débouchés



Contacter et échanger avec l'établissement

Établissement

Lycée Jean Monnet (Établissement public)
2 place A Schweitzer
CS 20240
67200 Strasbourg Cedex
Téléphone de l'accueil : 03.88.31.95.60
<http://www.lyc-monnet-strasbourg.ac-strasbourg.fr>

Informations supplémentaires

Journées portes ouvertes samedi 1er février 2025 de 9h - 12h

Rechercher une personne avec qui échanger

Sur l'accompagnement pour les situations de handicap

Possibilité d'aménagement de la scolarité pour les personnes en situation de handicap.
Réfèrent handicap : sylviane.zins1@ac-strasbourg.fr

Sur la formation et son organisation

Contact pour les questions administratives :
ce.0670078w@ac-strasbourg.fr
Contact du responsable pédagogique :
ce.0670078w@ac-strasbourg.fr

← Poursuivre ses études et connaître les débouchés

Découvrir la formation et ses caractéristiques →

Des informations, des ressources à disposition des candidats



Parcoursup au service des candidats en situation de handicap

Copier le li...

parcoursup

**Handicap et études supérieures :
Parcoursup, une plateforme
au service de vos projets**

Regarder sur  YouTube

The image is a YouTube video thumbnail. It features a dark blue background with an illustration of two students: a woman with glasses and a man in a wheelchair. The Parcoursup logo is on the left, and the video title is in the center. A 'Copier le li...' button is in the top right, and a 'Regarder sur YouTube' button is in the bottom left.



possibilités pour faire connaître sa situation
via son dossier candidat



Étape en cours du 15 janvier 2025 au 13 mars 2025
Je m'inscris et je formule mes vœux ↗

Prochaine étape du 14 mars 2025 au 2 avril 2025
Je complète mon dossier et confirme mes vœux ↗

Mon profil

Ma scolarité

Mes vœux

Pour vous aider

Dossier n°

Scolarité

Baccalauréat

Bulletins scolaires

Scolarité 2024/2025

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

2024/2025

2023/2024

2022/2023

2021/2022

2020/2021

2019/2020

Éléments liés à ma scolarité

Cette rubrique est facultative. Elle vous permet de saisir les informations que vous jugez importantes de faire connaître aux établissements qui examineront votre dossier : il peut s'agir de stages, d'année à l'étranger, de problèmes de santé, de problèmes familiaux ou de tout autre événement qui aura affecté durablement votre scolarité et dont vous souhaitez faire part.

0 / 3500 caractères

Enregistrer

Annuler

1ère possibilité

Indiquer sa situation dans l'onglet dédié (scolarité 2024/2025).

Cette information sera visible par chacune des formations demandées.

Mon profil **Ma scolarité** Mes vœux Pour vous aider Dossier n° [REDACTED]

- Identification
- État civil
- Coordonnées
- Représentants
- Bourses
- Handicap / Besoins spécifiques
- Sportif / Artiste
- Activités et centres d'intérêt**
- Sécurité du compte

Activités et centres d'intérêt

INDICATION

Dans cette rubrique, vous pouvez faire part aux formations de vos activités et centres d'intérêt afin qu'elles puissent les prendre en compte lors de l'examen des vœux.

Cette rubrique n'est pas obligatoire mais nous invitons chaque candidat à la compléter.
Vous pouvez la compléter de suite ou plus tard.
Elle est modifiable jusqu'au 2 avril 2025 (23h59, heure de Paris).

Cette rubrique vous permet de parler de vous et de mettre en avant des qualités qui ne transparaissent pas dans vos bulletins scolaires. C'est un atout supplémentaire pour votre dossier.

Vous pouvez y mentionner des expériences ou des projets d'engagement menés dans votre lycée ou en dehors, des activités péri- ou extra-scolaires, des stages ou des emplois, toute pratique culturelle ou sportive, des participations à des concours ou votre engagement au sein d'un dispositif d'ouverture sociale (cordées de la réussite, parcours d'excellence). Toutes les expériences comptent et peuvent être valorisées.

Vous pouvez faire état de diplômes, d'attestations, de certifications. Dans ce cas, vous devrez pouvoir en justifier, à la demande de la formation, au moment de l'inscription administrative dans l'établissement choisi.

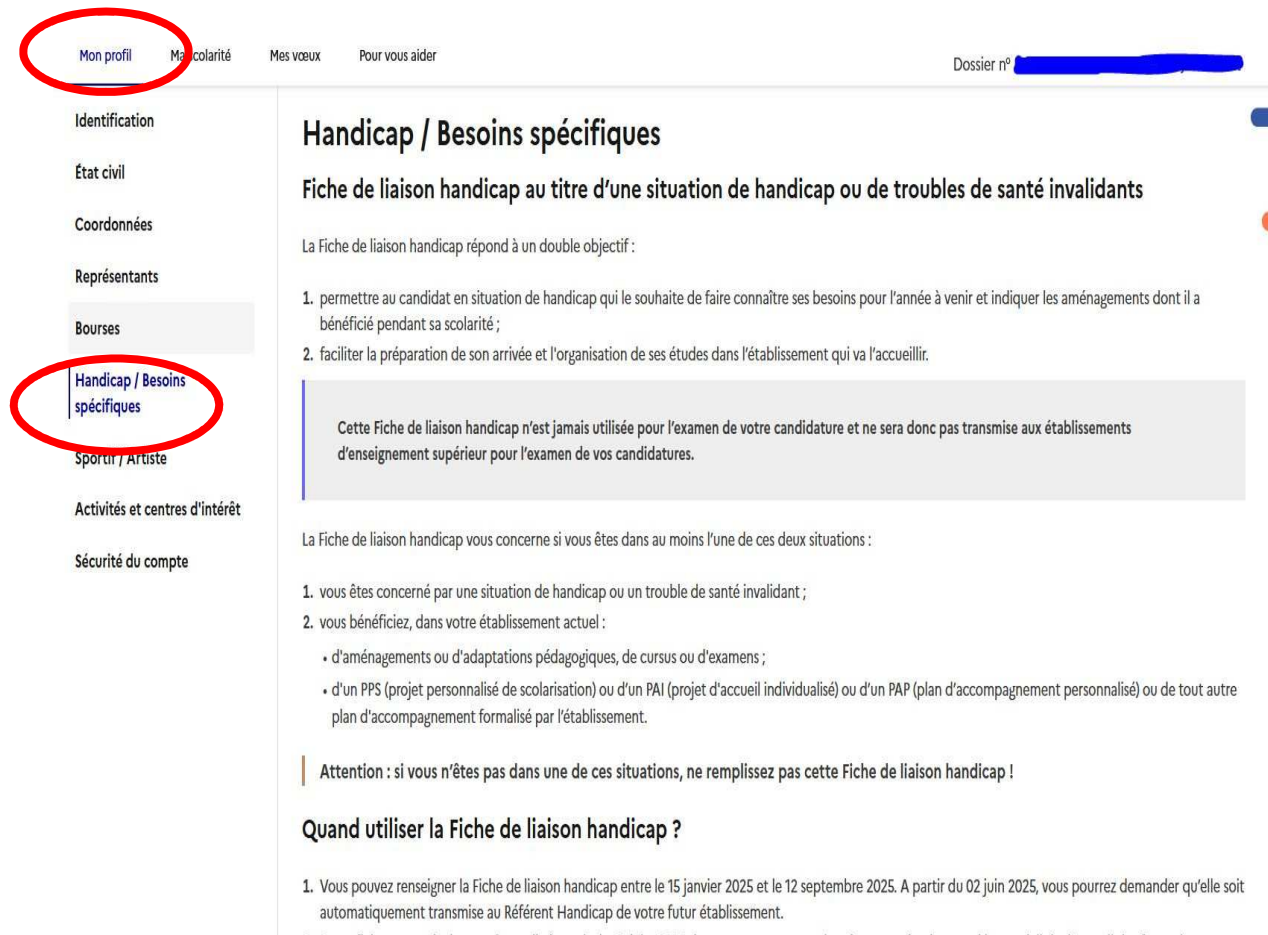
[Télécharger le document : Fiche élève - Rédiger sa rubrique Activités et centres d'intérêt](#) ↕

PDF - 145ko

2ème possibilité

Faire référence à la situation de handicap, si cela s'y prête, dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt ».

Cette information sera visible par chacune des formations demandées.



Mon profil **Mon handicap** Mes vœux Pour vous aider Dossier n° [REDACTED]

Identification
État civil
Coordonnées
Représentants
Bourses
Handicap / Besoins spécifiques
Sportif / Artiste
Activités et centres d'intérêt
Sécurité du compte

Handicap / Besoins spécifiques

Fiche de liaison handicap au titre d'une situation de handicap ou de troubles de santé invalidants

La Fiche de liaison handicap répond à un double objectif :

1. permettre au candidat en situation de handicap qui le souhaite de faire connaître ses besoins pour l'année à venir et indiquer les aménagements dont il a bénéficié pendant sa scolarité ;
2. faciliter la préparation de son arrivée et l'organisation de ses études dans l'établissement qui va l'accueillir.

Cette Fiche de liaison handicap n'est jamais utilisée pour l'examen de votre candidature et ne sera donc pas transmise aux établissements d'enseignement supérieur pour l'examen de vos candidatures.

La Fiche de liaison handicap vous concerne si vous êtes dans au moins l'une de ces deux situations :

1. vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant ;
2. vous bénéficiez, dans votre établissement actuel :
 - d'aménagements ou d'adaptations pédagogiques, de cursus ou d'examens ;
 - d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou d'un PAI (projet d'accueil individualisé) ou d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) ou de tout autre plan d'accompagnement formalisé par l'établissement.

Attention : si vous n'êtes pas dans une de ces situations, ne remplissez pas cette Fiche de liaison handicap !

Quand utiliser la Fiche de liaison handicap ?

1. Vous pouvez renseigner la Fiche de liaison handicap entre le 15 janvier 2025 et le 12 septembre 2025. A partir du 02 juin 2025, vous pourrez demander qu'elle soit automatiquement transmise au Référent Handicap de votre futur établissement.

3ème possibilité

Renseigner « **la fiche de liaison** ». Il s'agit d'un questionnaire en ligne permettant de renseigner des besoins spécifiques. **Cette fiche n'est pas transmise aux formations postbac lors de l'étude du dossier.**

Le candidat peut faire le choix de la transmettre volontairement aux formations en amont ou après la sélection sur dossier.

Cette fiche est accessible à la CAES (commission académique d'accès à l'enseignement supérieur).

Point particulier pour les formations proposant de épreuves de sélection

Mon profil Ma scolarité **Mes vœux** Pour vous aider

Tableau de bord

- Vœux
- Vœux en apprentissage
- Autres projets
- Année de césure

★ Vœu multiple national : BUT - Production - Génie civil - Construction durable

☆ I.U.T. d'Ilk Kirch (Ilk Kirch-Graffenstaden - 67)
BUT - Génie civil - Construction durable

Type	Info	État
BUT	DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFIRMÉ	Dossier électronique. Pas de dossier papier à en Attention : le vœu doit être confirmé au plus tar

Voir le détail

Consultation d'un vœu

I.U.T. d'Ilk Kirch (Ilk Kirch-Graffenstaden - 67)
BUT - Génie civil - Construction durable

Confirmation

Vous devez confirmer ce vœu au plus tard le 02 avril 23h59 (heure de Paris).

Confirmer

Suppression

Pour supprimer ce vœu, cliquez sur le bouton.

Supprimer

Vœu Fiche formation

Mon profil Ma scolarité Mes vœux Pour vous aider Dossier n°

Tableau de bord

- Vœux
- Vœux en apprentissage
- Autres projets
- Année de césure

Éléments du dossier

Formation

I.U.T. d'Ilk Kirch (Ilk Kirch-Graffenstaden - 67)
BUT - Génie civil - Construction durable

Aménagement des épreuves

Demandez-vous à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour les épreuves de sélection ?

Oui

Non

Modifier

Certaines formations organisent des épreuves de sélection (épreuves écrites, entretien, etc.). Dans ce cadre, elles peuvent proposer des aménagements.

Les candidats ont la possibilité de demander à bénéficier de ces aménagements.

Les services d'assistance Parcoursup à disposition des candidats en situation de handicap

Vous avez des questions sur Parcoursup, votre dossier ou le fonctionnement de la procédure ou simplement pour des conseils, vous pouvez contacter des conseillers Parcoursup :

- en envoyant **un message via la messagerie CONTACT accessible depuis votre dossier, en haut à droite à côté de votre adresse mél.** Vous devez utiliser cette messagerie si vous avez des questions spécifiques sur votre dossier personnel.



[Calendrier](#) [Ressources](#) [Contact](#) [Adresse mail](#)

- en contactant le numéro vert **0 800 400 070** disponible du lundi au vendredi de 10h à 16h. Les conseillers Parcoursup peuvent répondre à toutes vos questions sur le fonctionnement de la procédure ou sur les formations et métiers qui vous intéressent.

Ce service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce au dispositif Acceo, une solution multi-supports (tablette, smartphone, et ordinateur) permettant de faciliter les échanges en accédant à 3 modes de communication :

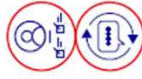
- la transcription instantanée de la parole
- la visio-interprétation en langue des signes française.
- le visio-codage en Langue Française Parlée Complétée

Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur

Présidée par le recteur, la CAAES réunit des chefs d'établissement du secondaire et du supérieur et des responsables des collectivités territoriales. Cette commission est en charge d'apporter des solutions d'inscription dans l'enseignement supérieur aux candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'admission.

Elle garantit également aux candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle (candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant) **de pouvoir solliciter le réexamen de leur candidature** en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Les candidats peuvent solliciter la CAAES à partir du 02 juin 2025 en envoyant un mail via la rubrique « contact » de leur compte Parcoursup.



Dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions

La fiche de liaison est utile si vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant. Elle vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficiés pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup (rubrique profil / handicap)** et vous pouvez la renseigner à tout moment au cours de la procédure Parcoursup.



Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier.

Comment faire ?



Assurez-vous que la fiche est complète et bien renseignée.



Quand vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix, vous pouvez demander à Parcoursup que la fiche soit transmise automatiquement au **référént handicap** de votre établissement d'accueil afin de permettre à celui-ci de procéder, avec vous, à une première évaluation de vos besoins.



Grâce à la **fiche de liaison**, le **référént handicap** pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le référént handicap si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié.



Demander un aménagement des épreuves de sélection écrites ou orales

Lorsque vous faites un vœu pour une formation qui organise des épreuves écrites ou orales, vous pouvez demander un aménagement d'épreuves en envoyant un mail à une adresse indiquée dans votre dossier avec l'avis médical du médecin désigné par la CDAPH et le bordereau d'envoi téléchargeable depuis votre dossier / rubrique vœu / détail du vœu.

A noter : pour faciliter vos démarches, les aménagements qui vont ont été accordés pour les épreuves du baccalauréat s'appliqueront pour les concours sauf si vous sollicitez un changement.



Demander le réexamen de son dossier en faisant une demande motivée au recteur

Dans quels cas ?



À partir de l'ouverture de la phase d'admission (2 juin 2025), vous pouvez solliciter un réexamen de votre dossier si vous ne recevez que des réponses négatives, si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accéder ne sont pas compatibles avec votre situation et vos besoins particuliers, si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux, ou encore, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission adaptée à vos besoins particuliers et à votre situation.

Comment faire ?

Sollicitez la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport, etc.), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées et qui justifient une inscription dans un établissement situé dans une zone déterminée.



Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

Des questions ?



→ La FAQ
→ Boîte contact depuis votre dossier

Le numéro vert 0800400070

accessible aux personnes sourdes ou malentendantes





parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Service de la vie universitaire - Mission handicap

LE DISPOSITIF HANDICAP A L'UNIVERSITE



Un **dispositif d'accueil et d'accompagnement** des étudiants en situation de handicap commun aux universités d'Alsace et établissements associés

A l'Université de Strasbourg :

Le Service de la vie universitaire –

Mission handicap

Campus Esplanade – le **Studium** – 3^{ème} étage

svu-handicap@unistra.fr



La salle **HANDIVIE** 3^{ème} étage (repos, soins)

La salle **DIVERSITE** rdc (outils informatiques spécifiques)

Un réseau de **100 référents handicap** dans les composantes et les services

Une **équipe plurielle** qui évalue les besoins des étudiants handicapés et articulent la mise en œuvre des aménagements



[Témoignage de référents handicap](#)

CHIFFRES CLES 2023-2024

1739 étudiants identifiés en situation de handicap en 2023-2024

Une augmentation de **20%** par rapport à l'année 2022-2023

3% de la population générale des étudiants de l'Unistra

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« J'ai peur que mon choix d'études soit incompatible avec mon handicap.

Je ne m'engage donc pas dans la filière qui me plaît pourtant le plus ? »



Les questions qu'il convient de se poser :

- Quelle formation pour quel métier /quels centres d'intérêt ?
- Mon domaine d'études tient-il compte de mes souhaits mais aussi de ma situation de santé ?
- Ai-je suffisamment exploré tous les choix de cursus possibles ?

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« J'ai bénéficié d'aménagements au lycée.

J'aurais les mêmes à l'université ? »



- Si les aménagements obtenus au bac (notification et avis médical de la CDAPH) me conviennent et sont autorisés par le règlement des examens dans le supérieur
 - **L'étude de la demande est fluidifiée pour une reconduction simplifiée**
- Je peux demander à ce que les aménagements qui m'ont été accordés soient revus.
 - **Une nouvelle évaluation est proposée**

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« Je n'ai pas de reconnaissance de mon handicap par la MDPH.

Je n'aurais pas d'accompagnement dans mes études ? »

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Il n'est pas nécessaire d'avoir une reconnaissance de la MDPH pour bénéficier d'aménagements pédagogiques

Si vous avez eu un

PAP (Projet d'accompagnement personnalisé) ou un

PAI (Plan d'accueil individualisé)

Vous pouvez bénéficier d'aménagements pédagogiques

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« Il n’y a plus d’AESH (accompagnants d’élèves en situation de handicap) à l’université.

Qui va m’aider pendant les cours ? »

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Des compétences distinctes partagées

L'université propose des aides humaines qui relèvent de la vie de campus (assistants d'études, accompagnateurs pour les primo entrants)

Les aides humaines qui relèvent des actes de la vie quotidienne peuvent être accordées dans le cadre d'une PCH (prestation de compensation du handicap) via la MDPH

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« J'aimerais tester la fac pour voir.

Est-ce possible ? »

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Vous pouvez faire une demande via le site :

<https://immersion.projet-noria.fr/>

Certaines composantes de l'Université
prévoit des temps d'immersion à la carte

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« Je postule pour une formation sélective.

Dois-je évoquer ma situation de handicap dans la lettre de motivation et lors de l'entretien ?

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Expliquer un parcours «spécifique» ou signaler l'impact de problèmes de santé sur un parcours scolaire peut éclairer une situation et permettre à l'évaluateur de mieux comprendre l'étalement ou les ruptures de parcours.

Cette indication reste néanmoins un élément supplémentaire parmi les critères définis pour la sélection.

UN ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS RENFORCE



- ❖ **4 accompagnateurs** dédiés aux primo entrants dès le mois de septembre
 - ❖ **2 accompagnateurs** pour des étudiants autistes tout au long de l'année
 - ❖ **180 assistants d'études**
 - ❖ **45 secrétaires d'examens**
- Sous contrat de
vacation,
gratifiés, formés**



[Témoignage d'assistant d'études](#)



[Témoignage de secrétaire d'examens](#)

AIDES HUMAINES ET TECHNIQUES

Aide humaine : secrétariat d'examens, prise de notes, aide aux déplacements sur le campus, à l'installation en salle de cours, à la recherche en bibliothèque, tutorat méthodologique ou pédagogique, aide à l'interface de communication, à l'intégration dans le groupe, etc



Aides techniques : atelier découverte de ressources d'apprentissage en ligne, utilisation de nouveaux logiciels, mise à disposition de matériels numériques/spécifiques, etc

AMENAGEMENT DES EXAMENS ET/OU DU CURSUS

Aménagements des examens

88% des étudiants ont bénéficié d'un ou plusieurs aménagements des examens

Aménagements du cursus

39% des étudiants ont bénéficié d'un ou plusieurs aménagements du cursus de formation

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AMENAGEMENTS 2025-2026 ?

ANTICIPER !

❖ Renseigner le **FORMULAIRE EN LIGNE** à partir du **2 juin 2025** pour une prise en compte par les services concernés AVANT LA RENTREE : <https://amenagements-handicap.unistra.fr>



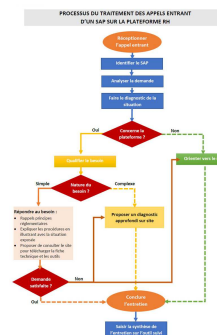
❖ Un **LOGIGRAMME** à votre disposition pour vous repérer dans les étapes

❖ La possibilité de joindre des pièces justificatives à votre demande (PPS, PAI, PAP, Geva-sco, aménagements au Bac, bilan orthophonique/neurologique, certificats médicaux etc)

Selon votre situation :

- Un entretien et/ou une visite médicale vous seront proposés **OU**
- Votre demande sera traitée directement sur la base des éléments envoyés
- Vous pourrez bénéficier ou non d'aménagements par cycle (tout au long de la formation qui conduit au diplôme préparé : Licence, Bachelor, BUT, DEUST, Master...)

TOUTES LES INFORMATIONS SUR : <https://handicap.unistra.fr/>



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Enseignement supérieur – étudiants en situation de handicap :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24670/etudiants-en-situation-de-handicap.html>

Un **guide d'accompagnement Parcousup** sur eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur>

Université de Strasbourg

<https://aidealareussite.unistra.fr/>

Des exercices et des outils pour s'entraîner

Découvrir les services de l'université



DES VIDEOS A VOIR

Se rencontrer, c'est pas si facile...

<http://utv.unistra.fr/liste.php>



Noria TV : Le handicap à l'université

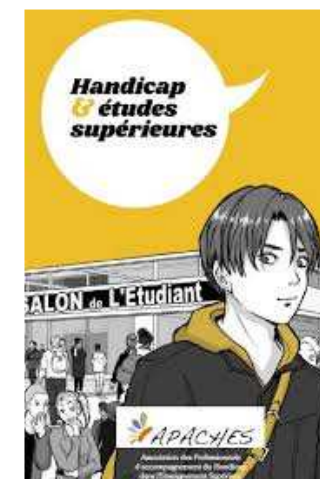
<https://www.youtube.com/watch?v=F1IMukJ-6Z8>

Handicap et études supérieures

En 7 épisodes

<https://www.dailymotion.com/playlist/x6xvc6>

<https://www.youtube.com/watch?v=XmAp2HK3Pv8>



DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Dr Yannick SCHMITT

Service de santé étudiante (SSE)

LE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

Qu'est-ce qu'un service de santé étudiante ?

« **Chaque université est tenue d'organiser une protection médicale au bénéfice des étudiant·e·s...** » Le décret du 13/03/2023 renforce ses missions et augmente son offre territoriale.

L'Université de Strasbourg met à disposition un **centre de médecine préventive**, le **Service de santé étudiante (SSE)** :

- Il propose **gratuitement des consultations** médicales et infirmières et mène des actions de prévention sur le campus mais également dans les cités universitaires.
- Il s'adresse **à tous les étudiants** de l'Université , établissements cocontractants (Enges, Ensas, Hear, Insa) avec une ouverture vers d'autres établissements avec des conventions.
- L'équipe du SSE est composée de 8 médecins, 7 infirmières, 9 psychologues (5,6 ETP), 2 assistantes sociales et du personnel administratif.
- Il n'y a pas rupture du parcours de soin pour les étudiants qui viennent au SSE.

LE SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

Où nous trouver ?

📍 SSE Strasbourg

6, rue de Palerme

67000 STRASBOURG

P 7, rue de Palerme | 🦿 Rampe d'accès

Accueil : lundi au jeudi 8h30 - 17h30

vendredi 8h30 - 17h

📍 Antenne Illkirch | 72 route du Rhin

67400 Illkirch-Graffenstaden

Nous contacter

☎ 03 68 85 50 24

✉ sante.etudiants@unistra.fr



Prendre rendez-vous

🌐 www.doctolib.fr

→ SSE Strasbourg ou Antenne SSE Illkirch

☎ 03 68 85 50 24

Retrouvez-nous

✉ sante.unistra.fr

📷 [@sante.unistra](https://www.instagram.com/sante.unistra)

LE SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

Consultations proposées

Consultations médicales :

Certificats et avis médicaux, examen de santé (visites médicales obligatoires) qui depuis la réforme a été orienté vers les publics prioritaires dont les étudiants en situation de handicap, gynécologie/contraception, sport, nutrition, tabacologie.

Consultations infirmières :

Soins infirmiers, vaccination, urgences, cohérence cardiaque /sophrologie et des formations de secourisme (PSC1 et gestes qui sauvent)

Le SSE, centre de planification :

Le SSE propose gratuitement le dépistage du VIH, des hépatites et autres IST.

Actions de prévention

Des actions de prévention sont organisées au cours de l'année universitaire (dépistage IST, tabac, nutrition, vaccination, audition). Pour les addictions, nous avons un partenariat avec les associations Ithaque et ALT.

Étudiants relais (3 dispositifs : RESCUE, Cité et Addicto)

LE SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

Accompagnement et suivi des étudiants en situation de handicap

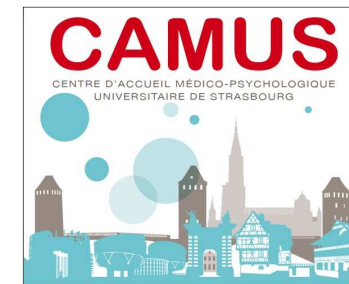
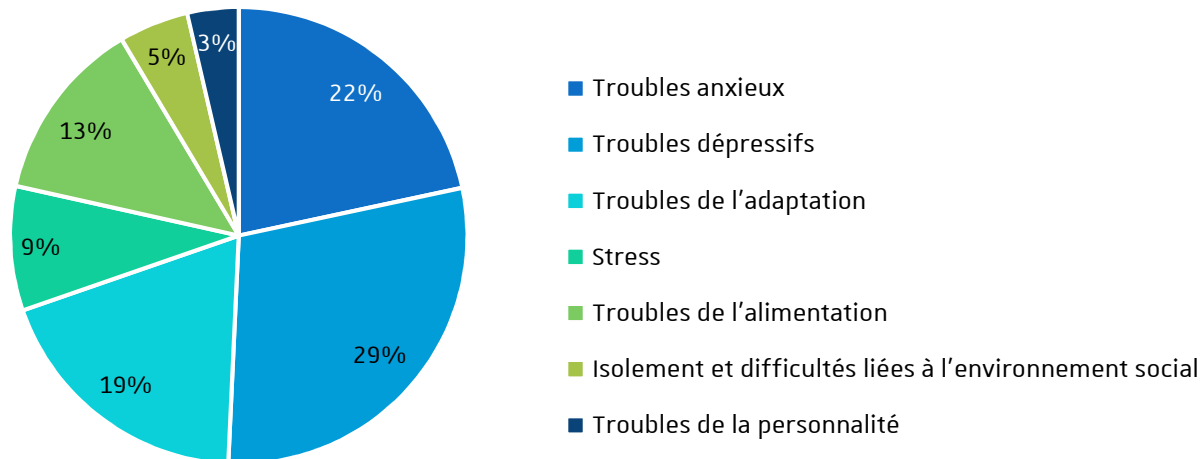
Le Service de santé étudiante (SSE) travaille en collaboration avec le Service de la vie universitaire - Mission handicap de l'Université de Strasbourg.

Le Service de la vie universitaire - Mission handicap traitera votre dossier et vous orientera ensuite, si besoin, vers un médecin du Service de santé étudiante.

Les médecins du SSE qui sont tous agréés par la MDPH émettent un **avis médical** au vu de la situation de handicap de l'étudiant. Cet avis légitime la demande au plan médical. Les aménagements et mesures compensatoires préconisées dans le cadre du cursus d'études et/ou aux examens sont précisés dans l'avis.

LE CENTRE D'ACCUEIL MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG (CAMUS)

- Un lieu dédié aux étudiants où on leur propose des consultations sur rendez-vous et sans frais avec des psychologues ou des psychiatres sur les sites de l' Esplanade, d'Illkirch et de Médecine.
- Pour une consultation ponctuelle, une orientation ou un suivi.
- Nombre de consultations/an : **9 014** contre 8 886 en 2022-2023.



Sur rendez-vous au

☎ **03 88 52 15 51**

Site Internet :

🌐 **www.camus67.fr**

Courriel :

camus@unistra.fr

DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

**Catherine Viennet et
Geneviève Espinasse**

CROUS

Présentation du Crous & service social en faveur des étudiants



Le Crous de Strasbourg

Le Crous est situé
au 1 quai du Maire Dietrich
à Strasbourg



Le Crous de Strasbourg

**LE CROUS A POUR OBJECTIF DE DONNER À TOUS LES ÉTUDIANTS LES
MOYENS DE RÉUSSIR
EN AMÉLIORANT LEURS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL.
EN LES ACCOMPAGNANT DANS LEURS PROJETS ET EN LES AIDANT
DANS LEUR QUOTIDIEN.**

WWW.CROUS-STRASBOURG.FR

Le Crous de Strasbourg

**LE CROUS DE STRASBOURG PROPOSE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION
ALSACE**

LES SERVICES SUIVANTS :

RESTAURATION & LOGEMENT
BOURSES & AIDES FINANCIÈRES
SERVICE SOCIAL
CULTURE ET VIE DE CAMPUS
RELATIONS INTERNATIONALES

Le Crous de Strasbourg

La bourse d'enseignement
supérieur



Le Crous de Strasbourg

LE CROUS TRAITE ET GÈRE LES DEMANDES DE BOURSE : LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT OU « D.S.E »

LA DEMANDE SE FAIT TOUS LES ANS DU **15 MARS** AU **15 MAI** SUR **MESSERVICES.ETUDIANTS.GOUV.FR**



LE MONTANT EST DÉTERMINÉ EN FONCTION D'UN BARÈME SELON LES REVENUS DES PARENTS, LA COMPOSITION DE LA FAMILLE ET L'ÉLOIGNEMENT PAR RAPPORT AU LIEU D'ÉTUDES

8 ÉCHELONS : 145 € À 633 € PAR MOIS, VERSÉS DE SEPTEMBRE À JUIN SOIT SUR **10 MOIS**

Le Crous de Strasbourg

LES AVANTAGES DU STATUT DE BOURSIER



EXONÉRATION DE LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

**BÉNÉFICE DU REPAS À 1€ AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE
PRIORITAIRE POUR L'ACCÈS À UN LOGEMENT DU CROUS**

**TARIF SOLIDAIRE POUR LES TRANSPORTS CTS
ALLOCATION LOGEMENT MAJORÉE POUR LES BOURSIERS**

Le Crous de Strasbourg

LES AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT AYANT UNE RECONNAISSANCE MDPH

L'ÉTUDIANT BÉNÉFICIE DE 10 ANNÉES DE BOURSE AU LIEU DE 7

LES POINTS DE CHARGE SONT MAJORÉS DE 4 POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Le Crous de Strasbourg

Le logement au Crous de Strasbourg



Le Crous de Strasbourg

**LE CROUS PROPOSE DES LOGEMENTS EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE
16 RÉSIDENCES À STRASBOURG, ILLKIRCH ET MULHOUSE :**

**CONSTITUTION D'UN DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT OBLIGATOIRE
PUIS RÉSERVATION DU LOGEMENT SUR LE SITE
TROUVERUNLOGEMENT.LESCROUS.FR AVANT LE 15 MAI.**

**LE CROUS DISPOSE DE LOGEMENTS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.
POUR EN BÉNÉFICIER IL FAUT COMPLÉTER UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE
LOGEMENT ADAPTÉ. CE DOCUMENT EST DISPONIBLE À PARTIR DU 1^{ER} MAI À LA
DEMANDE PAR MAIL À L'ADRESSE : [LOGEMENT.HANDICAP@CROUS-
STRASBOURG.FR](mailto:LOGEMENT.HANDICAP@CROUS-STRASBOURG.FR)**

Le Crous de Strasbourg

**NE PAS ATTENDRE LA RENTRÉE POUR FAIRE
SA DEMANDE DE LOGEMENT**

CONTACTER LE SERVICE SOCIAL ENTRE AVRIL ET JUIN

**BIEN DÉFINIR LES BESOINS : REGARDER SUR LE SITE DU CROUS LES
DIFFÉRENTES RÉSIDENCES, LEUR LOCALISATION, LEURS ÉQUIPEMENTS ET
LES TYPES DE LOGEMENT ET LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES.**

POSSIBILITÉ DE PRENDRE RDV POUR VISITER LE LOGEMENT

Le Crous de Strasbourg

BESOIN D'UN GARANT POUR LE LOGEMENT :

DISPOSITIF VISALE - [VISALE.FR](https://www.visale.fr)

DEMANDE EN LIGNE UNIQUEMENT.

**OUVERT À TOUS LES ÉTUDIANTS DE MOINS
DE 30 ANS POUR LES LOGEMENTS DANS LE PARC
PUBLIC OU PRIVÉ.**



AIDES AU LOGEMENT APL & ALS :

AIDES DE LA CAF - [CAF.FR](https://www.caf.fr)

DEMANDE EN LIGNE UNIQUEMENT.

**OUVERT À TOUS, SOUS CONDITIONS FIXÉES PAR
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.**



Le service social 4

Le service social en faveur des
étudiants



Composition du Service social étudiants

1 SERVICE SOCIAL UNIQUE POUR 87 000 ÉTUDIANTS

1 CTSS RESPONSABLE DE SERVICE SOCIAL

SITE STRASBOURG 8 BIS RUE DE PALERME

8 ASSISTANTS SOCIAUX

2 SECRÉTAIRES

SITES MULHOUSE / COLMAR

(MAISON DE L'ÉTUDIANT / GRILLENBREIT)

2 ASSISTANTES SOCIALES



Le service social

LE SERVICE SOCIAL A POUR MISSION PRINCIPALE D'AIDER LES ÉTUDIANTS À S'INSÉRER AU MIEUX DANS LEURS PROJETS D'ÉTUDES ET DE LES ACCOMPAGNER DANS L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE.

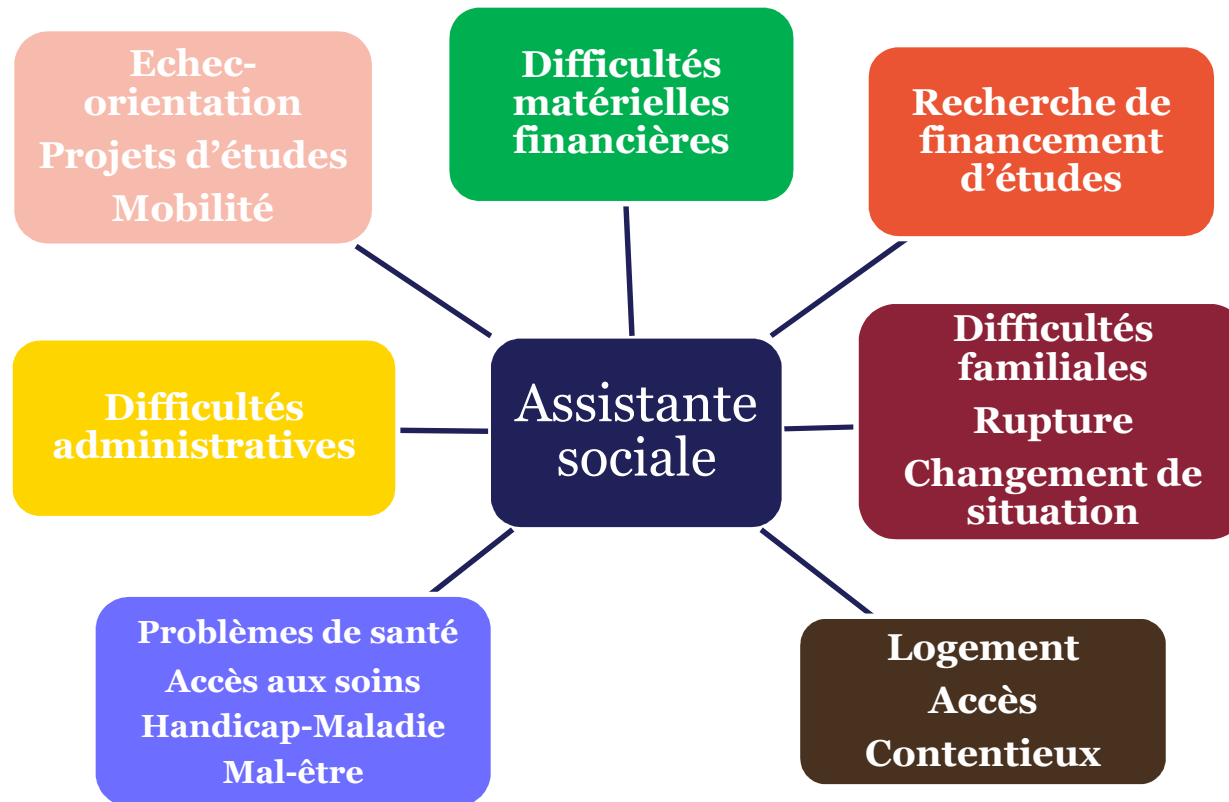
ACCUEIL - ÉCOUTE- CONSEIL ET ORIENTATION

ACCOMPAGNEMENT VERS LES SERVICES DE SANTÉ ET/OU PSYCHOLOGIQUES

AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES OU ANNUELLES

SECRET PROFESSIONNEL

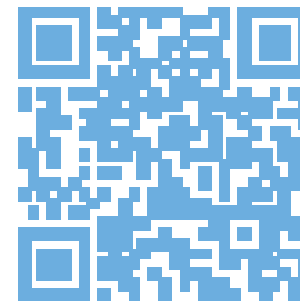
Le service social



Le service social

**COMMENT RENCONTRER UN(E) ASSISTANT(E) SOCIAL(E) ?
LES ASSISTANTS SOCIAUX REÇOIVENT LES ÉTUDIANTS DANS LE
CADRE DE LEURS PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS AU CROUS
OU À L'UNIVERSITÉ.**

**POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS : CONTACTEZ LE SERVICE SOCIAL
DU CROUS SECRETARIAT.SOCIAL@CROUS-STRASBOURG.FR
OU PRENEZ RENDEZ-VOUS
[SUR MESRDV.ETUDIANT.GOUV.FR.](https://mesrdv.etudiant.gouv.fr)**



Le service social

Très bonne rentrée 2025



MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES

Suzanne JAEGLE

MDPH



Les missions d'une MDPH



Accueillir, informer, conseiller les usagers



Instruire et évaluer les besoins en compensation



Attribuer les droits et prestations



Accompagner les situations complexes



Dépôt d'une demande MDPH

- Portail MDPH en ligne

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/67>

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/68>

- Courriers papiers et dépôt sur un site MDPH

MDPH COLMAR	MDPH MULHOUSE	MDPH STRASBOURG
125B, avenue d'Alsace 68006 Colmar	51A, rue d'Agen 68100 Mulhouse	6A, rue du Verdon 67100 Strasbourg

- Par mail

MDPH COLMAR	MDPH MULHOUSE	MDPH STRASBOURG
accueil68.mdp@alsace.eu	accueil68.mdp@alsace.eu	accueil67.mdp@alsace.eu

- Auprès d'un lieu d'accueil de la CeA

Je dépose une demande complète

Les 4 pièces obligatoires



Formulaire de demande CERFA

Complété, daté, signé

Signature des 2 parents pour les mineurs



Justificatif d'identité

(en cours de validité)



Justificatif de domicile

(de moins de 3 mois)



Certificat médical CERFA complété et signé du médecin

(de moins d'un an)



Le taux d'incapacité

- **Taux inférieur à 50 % : pas d'entrave notable dans la vie quotidienne mais le handicap est reconnu**
- **Taux compris entre 50 % et 79 % : entrave notable dans la vie quotidienne mais :**
 - conservation de l'autonomie pour les actes essentiels de la vie, ou
 - pas de contrainte thérapeutique majeure, ou
 - pas d'abolition d'une fonction
- **Taux supérieur ou égal à 80 % : atteinte de l'autonomie pour les actes essentiels de la vie, ou**
 - contrainte thérapeutique majeure, ou
 - abolition d'une fonction



L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments

L'AEEH :

- Prestation familiale liée à la charge spécifique que représente le fait d'élever un enfant handicapé, accordée à toute personne assumant la charge effective et permanente d'un **enfant handicapé de moins de 20 ans** si le **taux d'incapacité** est :
 - **supérieur à 80%**
 - **entre 50 et 79% et qu'il existe un accompagnement** par un établissement ou un service médico-social, un **dispositif de scolarisation** adapté au handicap (ULIS, AESH, SEGPA, SESSAD, ...), de **soins et/ou rééducations** en lien avec le handicap

Les compléments :

- **Il existe 6 compléments permettant de couvrir deux types de charges** par comparaison avec un enfant du même âge :
 - l'**aide humaine** : embauche de tierce personne ou restriction de l'activité professionnelle des parents
 - les **dépenses** engagées du fait du handicap (sur justificatifs)



Le passage à l'âge adulte : quels impacts sur vos droits ?

Transition entre les prestations enfants /adultes :

Aucune automaticité : introduire une nouvelle demande peut être nécessaire
Tenir compte des délais de traitement

Âge de référence pour les prestations attribuées par la CDAPH

(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) :

- **L'AEH** (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : *jusqu'à 20 ans*
- **L'AAH** (Allocation aux adultes handicapés) : *à partir de 20 ans*
- **La RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) : *à partir de 16 ans ou de 15 ans si le jeune est dégagé de l'obligation scolaire ou est autorisé à démarrer un apprentissage à cet âge.*

La PCH (Prestation de compensation du handicap)



L'AAEH

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) est **une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.**

Cette allocation est accordée par la CDAPH en fonction du taux d'incapacité de l'enfant qui doit être supérieur à 80% ou compris entre 50 et 79 % si l'enfant fréquente un établissement d'enseignement adapté, ou si son état exige le recours à un dispositif adapté ou à des soins.

Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

Prestation familiale pouvant être versée jusqu'aux 20 ans.

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou l'organisme débiteur des prestations familiales (ex. : MSA ou SNCF).



L'AAH

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources.

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou l'organisme débiteur des prestations familiales (ex. : MSA).

L'AAH est attribuée par la CDAPH si le taux d'incapacité évalué supérieur à 80 % ou si le taux est compris **entre 50 et 79%** et que la personne a une **restriction substantielle et durable d'accès à un emploi.**

La restriction est substantielle lorsque vous rencontrez des difficultés importantes d'accès à un emploi qui ne peuvent être compensées notamment par des mesures d'aménagement de poste de travail.

Il faut avoir au moins 20 ans (ou au moins 16 ans si l'on n'est plus considéré à la charge de ses parents pour le bénéfice des prestations familiales).



Points de vigilance

Il n'y a **pas d'automatisme** entre l'AAH et l'AAE

Une demande d'AAH peut être introduite avant les 20 ans

La CDAPH peut accorder les deux prestations entre 16 ans et 20 ans, si les conditions d'octroi le permettent. En ce **cas, la CAF versera soit l'AAH, soit l'AAE (selon les conditions administratives)**



LA PCH

La Prestation de Compensation du Handicap est une prestation personnalisée destinée à participer au financement de l'ensemble des dépenses liées à la compensation du handicap d'une personne (adulte ou enfant) vivant à domicile ou en établissement.

- **La PCH peut financer totalement ou partiellement** les dépenses liées à :
 - un besoin d'aides **humaines**,
 - un besoin d'aides **techniques**,
 - un **aménagement** du logement, du véhicule ou un surcoût lié aux transports,
 - des charges **spécifiques** ou **exceptionnelles**,
 - une aide animalière
- **La PCH est versée par la Collectivité Européenne d'Alsace** après ouverture du droit par la CDAPH.

PCH enfant jusqu'à 20 ans : L'enfant doit ouvrir droit à un complément de l'AAEH (sauf volet 3 aménagement du logement / véhicule)

PCH adulte, à partir de 20 ans. Seule l'éligibilité médicale est nécessaire.



Point de vigilance

Si un plan PCH notamment d'aide humaine est en place, il est important de pouvoir anticiper les démarches auprès de la MDPH afin que le plan soit révisé si il y a un changement notable dans la situation.



ceyfo N°15882101

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-29 du code de l'action sociale et des familles
La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.
Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.
Ce formulaire se dépose progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2018.
À cette date, il se substitue définitivement au formulaire Cofis 1379F117.



À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

**Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.
En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACTPP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (ancienne carte d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

<input type="checkbox"/> C'est ma première demande à la MDPH	Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E.
<input type="checkbox"/> Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé	
<input type="checkbox"/> Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits	
<input type="checkbox"/> Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé	Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire.
<input type="checkbox"/> Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins	Votre aidant familial peut remplir la partie F.

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : N° de dossier :

<https://www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-handicapees/faire-une-demande-d-aides-a-mdph-alsace/>

[Demande d'aide MDPH](#)